

**DECISION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DU CONTRAT  
RELATIF AUX PRESTATIONS DE FOURNITURE DE  
BOISSONS – PF25037**

Le Maire de la Ville de LENS,  
Président de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin,

Vu la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 portant  
approbation des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général  
des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2025-1145 du 25 juin 2025 portant délégations à des  
adjoints au maire,

Vu le code de la commande publique et en particulier l'article  
R2123-1 1°,

Considérant qu'une procédure de mise en concurrence a été  
réalisée sous la forme d'une procédure adaptée pour les prestations  
relatives à la fourniture de boissons, et que cette procédure de mise  
en concurrence a été publiée sur le BOAMP et sur la plateforme de  
dématérialisation achat public,

Vu les propositions techniques et financières reçues des sociétés  
suivantes :

Carrefour Lens2, Auchan Hypermarché, Le Fourgon

**Décision n° 2025 – 206**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20250704-DEC2025-206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2025

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : D'autoriser la signature des contrats portant la fourniture de boissons, avec les candidats  
comme suit :

- ❖ Lot 1 : **BOISSONS EN CONSIGNES : LE FOURGON** (siège social : 270 Avenue de l'espace,  
bâtiment C, 59118 Wambrechies) pour un montant maximum de 97 000 € HT.
- ❖ **LOT 2 : BOISSONS HORS CONSIGNES : SASU CARREFOUR LENS 2** (siège social : RN 47,  
ROUTE DE LA BASSEE 62 880 VENDIN LE VIEIL) pour un montant maximum de 120 000 €  
HT.

**ARTICLE 2** : Le contrat est conclu pour la durée allant de la notification au 31/12/2026.

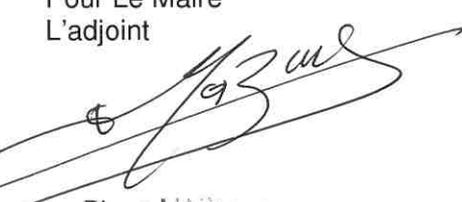
**ARTICLE 3** : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2025 et seront prévus au  
budget de l'exercice 2026.

**ARTICLE 4** : Le Directeur Général Adjoint des Services en charge de la Vie de la Cité, l'accès aux Services Publics et Ressources Internes ainsi que Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens : [www.villedelens.fr](http://www.villedelens.fr) (Rubrique Actes Administratifs).

Fait en l'Hôtel de Ville, le 06/07/2025

Pour Le Maire  
L'adjoint



  
Pierre MAZURE